

ENJEUX DE LA COMMUNICATION NUMÉRIQUE DANS LES PAYS EN VOIE D'ÉMERGENCE : OPPORTUNITÉS ET LIMITES

PÉGUY LUMUENE LUSILAVANA

PRÉAMBULE

Le tournant numérique planétaire contemporain semble plonger les pays émergents¹ dans une forme de superstructure qui les englobe, leur préexiste, les dépasse et dans laquelle ils ont tendance à vivre de manière inconsciente². Cette immersion consciente ou inconsciente dans la digitalisation de leurs rapports au monde, peut être interprétée comme une forme de néocolonialisme, voire de néo esclavagisme exercée par les multinationales du secteur numérique. Ladite numérisation, parfois opérée par les multinationales de télécommunication occidentales déjà présentes sur le sol de ces pays, s'accompagne toujours d'une certaine vision du monde qui ne leur laisse pas toujours le choix à faire concernant leur propre modèle de société³. Devant ce défi, ces nations devraient-elles refuser cette transition numérique ? Sinon, dans quelle optique devraient-elles la repenser ?

Il nous semble que, malgré la situation paradoxale dans laquelle elles se trouvent, les nations en voie d'émergence, pour leur survie et leur émergence effective, ne pourraient faire fi, ni rester en marge de cette superstructure. Au

¹ Par pays en voie d'émergence (ou émergents) nous entendons les pays dits, jadis, du tiers monde ou encore en voie de développement.

² L. DORMEAU, *Libertés numériques*, Département des SIC (Philosophie du numérique et politique), Paris, Bibliothèque de l'INSA, 2018.

³ Voir M. CARON et R. MAUREL (dir.), *Penser la transition numérique, Vers un monde digital durable*, Ivry-sur-Seine, Les éditions de l'Atelier/Les éditions Ouvrières, 2023, p. 65.

contraire, elles seraient appelées à prendre au sérieux cette matrice qui les enveloppe, sans aucune possibilité de retour en arrière. Toutefois, ce choix pour l'intégration du numérique devrait être accompagné d'une réflexion critique, juridique et éthique quant aux aspects idéologiques aliénants et oppressants de ladite superstructure.

D'un côté, il s'agit d'explorer les opportunités qu'offre la maîtrise de la communication numérique⁴, notamment en matière politique et administrative, dans le sens d'égalité, de liberté, solidarité et participation démocratique directe des citoyens dans la gestion de la *res publica*. A travers les notions de cyberspace et de technologie quantique, la numérisation offre également des opportunités dans la gestion des relations internationales, lieux d'exercice du pouvoir et des rapports de force, qui posent les questions de souveraineté et de cybersécurité.

De l'autre côté, les pays en voie d'émergence ne devraient pas considérer le numérique comme quelque chose de neutre. Au contraire, il demeure un outil ambivalent ; « soit il est mis au service de l'humanité et la rend plus libre, soit il [...] la conduit à son asservissement »⁵. A ce titre, il obéit à la théorie des usages en sciences de l'information et de la communication⁶ : dans le processus d'appropriation de tout outil de communication, il y a toujours un usage prescrit (celui du concepteur) et un usage effectif (celui de l'utilisateur, du consommateur).

De ce point de vue, la communication numérique fait écho au *Pharmakon* de Platon⁷. Son utilisation exige, par conséquent, une vigilance critique, juridique et éthique équivalente à la vitesse même du développement de ces nouvelles technologies de l'information et de la communication.

⁴ Voir M. ALLARD, *L'informatique comme mode de communication, Usages et mésusages de l'informatique en sciences sociales*, Paris, Edition de la Sorbonne, 1998, p. 129-134.

⁵ M. CARON et R. MAUREL (dir.), *Penser la transition numérique, op. cit.*, p. 11-17.

⁶ G.-J. WAWA MOZANIMU SAYAL, *La presse congolaise (RDC) et l'appropriation des nouvelles technologies*, Paris, L'Harmattan, 2013, p. 87-106.

⁷ PLATON, *Phèdre*, 274c-275e.

I. COMPLEXITÉ DES OPPORTUNITÉS DE LA COMMUNICATION NUMÉRIQUE DANS LES PAYS EN ÉMERGENCE

Ce n'est plus un secret pour personne, les pays en voie d'émergence ont opéré un véritable exploit dans l'intégration des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Sans nécessairement passer par des phases transitoires comme cela a été le cas notamment dans les continents européen et américain (par exemple l'usage des ancêtres du téléphone : le facteur, le télégramme, le téléphone fixe, avec ligne téléphonique, etc.) Ce saut à pieds joints sans intermédiaire a été à l'origine de plusieurs mutations socio-politique, administrative, économique, culturelle et éducationnelle.

Néanmoins, ces transformations pourraient encore s'accélérer et propulser ces pays vers l'émergence tant attendue. Pour ce faire, cela exige une volonté politique orientée vers la maîtrise effective de ces outils numériques, en investissant dans l'acquisition des équipements appropriés et dans la recherche scientifique, pour sortir de la dépendance comme c'est le cas à l'heure actuelle. Les axes qui suivent indiquent la pertinence de cette problématique de la maîtrise de la communication du numérique dans lesdits pays.

I.1. COMMUNICATION NUMÉRIQUE ET LA DÉMOCRATIE

L'approche de Jean-Jacques Rousseau au sujet du régime démocratique contraste avec celle des Anciens Grecs⁸. Alors qu'Aristote classe la démocratie parmi les systèmes exceptionnels (le moindre mal) loin derrière l'aristocratie⁹, par

⁸ Pour Platon, par exemple, la démocratie fait fi du principe de qualification, en soutenant que chaque citoyen a le droit de participer au gouvernement. Car, selon lui, un droit doit correspondre à une capacité. La personne moyenne n'a ni les connaissances ni l'intelligence native requise pour gouverner. Voir <https://philarchive.org>. 11 novembre 2024.

⁹ De son côté, Aristote pense que la démocratie, c'est le pouvoir du peuple (*demos*) dans son propre intérêt ; ce qui entre en conflit avec ce que le Stagirite considérait comme l'un des objectifs

exemple, le père du Contrat social quant à lui voit les choses un peu différemment. Il considère que la démocratie est un régime idéal, puisque le peuple y est à la fois souverain et sujet. C'est-à-dire que l'ensemble des lois sont conformes à la volonté générale, et en même temps, la loi s'applique à toutes et tous¹⁰. En ce sens, Rousseau se veut un penseur de la démocratie directe. De son point de vue, la souveraineté du peuple est absolue : il doit voter les lois et décider des grandes orientations politiques, en vue du bien commun. Ainsi, la souveraineté du peuple est inaliénable, et ne peut être cédée à quelques représentants. Le souverain (le peuple) produit la loi, et le gouvernement se contente d'appliquer ces lois. De ce fait, Rousseau s'oppose à la démocratie dite représentative, telle qu'elle est décrite aujourd'hui¹¹.

Le problème avec la représentation, c'est qu'elle s'accompagne toujours de l'idée d'absence. Le représentant prend la place du représenté qui est en principe absent. Ce dernier, dans le contexte démocratique délègue son pouvoir à un autre, lors des élections. Mais rien ne certifie que le représentant travaillera nécessairement pour l'intérêt de celui qui l'a mandaté. C'est ce qui explique le fait que le peuple ne se retrouve souvent pas dans l'agir de ses propres élus. Aussi, la démocratie représentative, régime presque majoritaire dans le monde à l'heure actuelle, ne permet-elle pas d'atteindre l'idéal de la démocratie. Une fois élus, les dirigeants sont rapidement contestés, car le peuple ne se reconnaît plus en eux.

Ce qui précède peut expliquer le sens du souci permanent de Rousseau devant l'impossibilité matérielle de réaliser cet idéal d'une démocratie directe. Car, cette dernière exige que le peuple soit présent ici et maintenant pour élaborer ses propres lois, laquelle présence rencontre le réel obstacle de la distance.

essentiels de tout Etat : l'intérêt supérieur de la Nation, le Bien commun. Voir <https://habib.camden.rutgers.edu>, le 13 novembre 2024.

¹⁰ Voir <https://revue-democratie.org>, le 13 novembre 2024.

¹¹ Voir « Du Contrat Social de Jean-Jacques Rousseau », dans *La Revue de Démocratie*, 14 juillet 2021. Voir aussi J.-P. JOUARY, « Rousseau, le problème de la démocratie représentative », dans *L'enseignement philosophique*, 2017/267^e année, p. 37-44.

L'éloignement ainsi que les contraintes de l'espace-temps ne permettent pas au peuple de se rassembler pour décider de son propre destin.

Or, de nos jours cet écueil semble être dépassé : il existe aujourd'hui des moyens numériques capables d'augmenter les pouvoirs des citoyens (*empowerment*) dans le sens de son réinvestissement dans le fonctionnement de la société politique¹². Cela vise à remédier à la crise de la démocratie représentative. Ces outils digitaux, même s'ils ne constituent pas jusque-là une alternative radicale, ils visent néanmoins à revivifier cette démocratie représentative en améliorant la relation représentants-représentés et en favorisant l'association des citoyens aux activités de leurs représentants. Il s'agit d'une démocratie semi-directe, rendue possible grâce aux plateformes numériques. Elle opère entre autres à travers la gestion du droit de pétition, le soutien des initiatives, l'évaluation de l'action des élus, la promotion d'une économie sociale et solidaire, la création des services humanitaire là où les prestations classiques de l'État est inexistant, etc. C'est, en quelque sorte un développement des outils démocratiques parallèles¹³ à ceux détenus par les pouvoirs publics.

On le voit, au-delà des enjeux éthiques et juridiques comme, la protection de données personnelles, l'exclusion des citoyens ne disposant pas de ces outils ou n'en maîtrisant pas le fonctionnement (analphabètes numériques), ainsi que la problématique comme la pseudonymisation, la manipulation de l'opinion ou de fraude, l'idéal démocratique rêvé par Rousseau ne relève plus totalement d'une utopie. Si la démocratie directe n'a pas été établie, c'était notamment par l'impossibilité pratique de réunir tous les citoyens au même moment et au même endroit pour délibérer sur les affaires publiques. Or, grâce aux outils numériques,

¹² Cala revoie à la notion de la Cybercitoyenneté (*Civic Tech*). Voir M. CARON et R. MAUREL (dir.), *op. cit.*, p. 11-17.

¹³ Ceci fait écho à ce que Clotilde Nouët appelle éléments de démocratie radicale chez J. Habermas, qui trouve en cela un pôle anarchique dans la pensée habermassienne. Voir L. FOISNEAU (dir.) « Habermas et la démocratie radicale, Entretien avec Clotilde Nouët, *Actualité de la philosophie et diffusé sur Politika.io* <https://www.politika.i>, le 12 février 2022.

plateformes en ligne, cet obstacle pratique semble levé. Il devient donc possible de rassembler des milliers de citoyens, chacun depuis son domicile pour délibérer, amender, voter, proposer des idées, et cela à très faible frais.

Les pays en voie d'émergence, accusant un manque flagrant d'infrastructures routières, ferroviaires, maritimes, énergétiques peuvent donc mettre à profit ces outils numériques pour évoluer dans leur projet de refondation de la démocratie, afin d'atteindre l'idéal de l'auto-gouvernement du peuple. Mais cela ne peut passer que par la volonté politique d'assurer à tous, l'accès à ces outils¹⁴, et d'accompagner de manière rationnelle et critique leur développement et usage.

I.2. COMMUNICATION NUMÉRIQUE ET SÉCURITÉ DES FRONTIÈRES : LA CYBER-SOUVERAINETÉ

Aujourd'hui, plus qu'hier, certains pays émergents sont confrontés à des problèmes d'insécurité, non pas parce que leurs frontières géographiques seraient menacées, mais parce qu'ils sont dépendants dans le secteur numérique. Ils sont ainsi continuellement exposés à la violation de leurs données sécuritaires sensibles, à cause de cette dépendance par rapport à certains pays ou sociétés multinationales qui possèdent les équipements hébergeant lesdites données.

De ce point de vue, il se pose sur le plan des relations internationales, un problème de souveraineté numérique, entendue comme le fait pour un État d'être autonome, indépendant et non pas limité dans ses compétences et contraint dans l'exercice, le développement et l'emploi du numérique¹⁵. Nous sommes ici devant un réel rapport de force, traduit par la supériorité des États ayant la maîtrise du numérique sur ceux qui sont en retard ou en marge. Dès lors, l'on assiste à une redistribution des rapports de force et des frontières qui limitent l'exercice de la souveraineté des États, du fait de certains pays (principalement les États-Unis et la

¹⁴ Voir M. CARON et R. MAUREL (dir.), *op. cit.*, p. 19-28.

¹⁵ *Ib.*, p. 41.

Chine) qui dominent le secteur du numérique par le truchement de leurs entreprises privées et de leurs centres de recherche¹⁶ et de développement de ces nouvelles technologies.

Les enjeux pour ces pays sont, à ce niveau, de taille. En effet, la souveraineté numérique nécessite la maîtrise de leur destin dans le cyberspace dans lequel ils affichent encore une dépendance absolue. Car à ce jour, processeurs, câbles sous-marins (fibre optique), serveurs, réseaux, terminaux, systèmes d'exploitation et autres services digitaux sont encore sous contrôle étranger. Le terme qui exprime le mieux cette réalité, c'est celui d'« exocéphalie » : c'est-à-dire que l'extension numérique de notre système nerveux tant individuel que collectif est contrôlée par l'extérieur. Par exemple, lors des conflits armés, l'état qui, par des accords avec certaines puissances numériques orientales ou occidentales, aurait une certaine domination du cyberspace augmenterait sa supériorité stratégique, même avec un équipement militaire équivalent à son adversaire.

Il s'agit, pour les pays en émergence d'investir dans cette autonomie numérique stratégique, en mettant en place des politiques de développement technologique en vue de protéger (cybersécurité) et de défendre (cyberdéfense) leurs réseaux et systèmes d'information¹⁷. Face à l'urgence de la protection de leur cyberspace (la guerre numérique) et à l'évidence de leur retard difficilement rattrapable dans ce domaine, ces pays peuvent toutefois chercher à créer des interdépendances, afin d'échapper un tant soit peu à leur subordination numérique, sur le plan de l'armée et du renseignement.

II. AMBIVALENCE DE LA COMMUNICATION NUMÉRIQUE

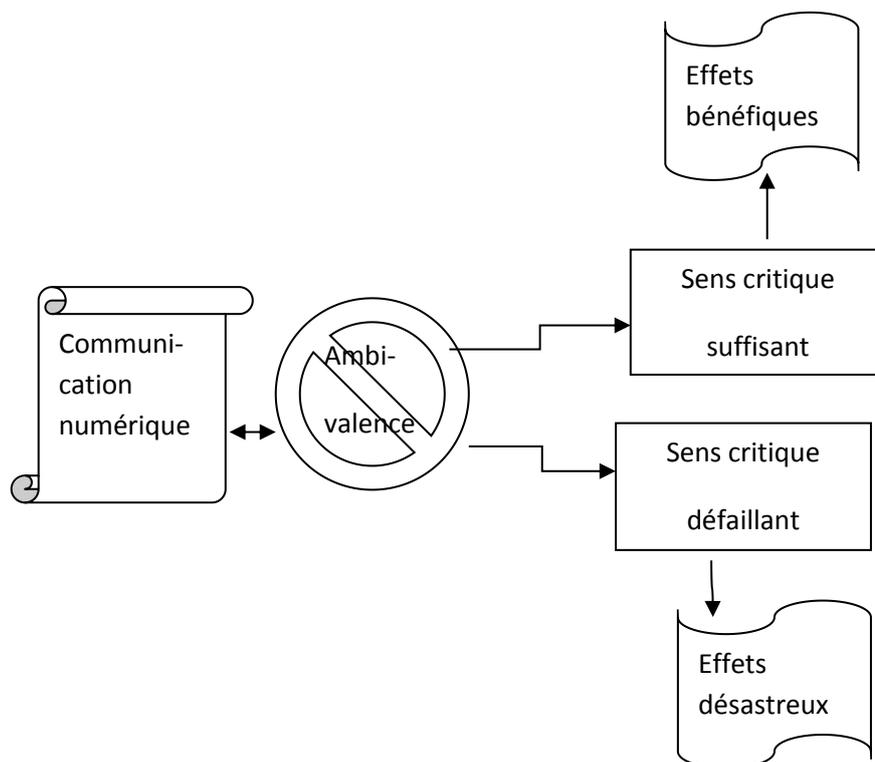
Comme tout outil, aussi technologiquement avancé soit-il, le numérique obéit au principe de l'ambivalence. De même qu'il peut servir à l'épanouissement de

¹⁶ *Ib.*

¹⁷ Voir M. CARON et R. MAUREL (dir.), *op. cit.*, p. 41-42.

l'humanité, en décuplant ses capacités, pour la rendre plus libre et affranchie, ainsi il peut également, si l'on en fait un usage dépravé, conduire à son asservissement et aliénation.

Autant dire que la communication numérique est liée à la notion d'ambivalence. L'information numérique à ce niveau se comporte, par rapport à ses effets, comme une bille située au sommet d'un cône. Le côté vers lequel elle dévalera n'est pas connu à l'avance. Elle peut aller dans le sens positif (côté gauche), comme dans le sens négatif (côté droit). Le schéma ci-dessous décrit ce comportement de la communication numérique :



Les pays en voie d'émergence, face à cette ambivalence sont invités à plus de précaution et de vigilance quant aux idéologies qui accompagnent ces nouvelles technologies. Car non seulement le numérique contemporain est sous l'emprise du capitalisme dans son mode de fonctionnement, mais il est également le véhicule

d'une certaine culture anglo-américaine. Tout se passe comme si l'on assistait, dans la communication numérique "au triomphe de la technologie américaine, de la langue anglaise. Les micro-ordinateurs parlent avant tout l'anglais. Des expressions comme : " login, sign on, sign off [...]"; révèlent la culture américaine. De même que le grec, le latin puis le français [...] ont été langue de pouvoir, c'est maintenant autour de l'anglais ou de l'américain de le devenir. Ainsi, par le biais de ces expressions, la civilisation américaine a plus pénétré les esprits et a transformé, au-delà des mots et expressions, les mentalités "¹⁸.

Il s'agit d'une vision du monde qui peut, à la limite, entrer en déphasage par rapport aux valeurs sur base desquelles les pays émergents entendent façonner leur propre destin. Comme le souligne Michel Allard, il s'agit dans cette appropriation contextuelle de la communication numérique d'une vigilance critique afin de bien *séparer le blé de l'ivraie*¹⁹.

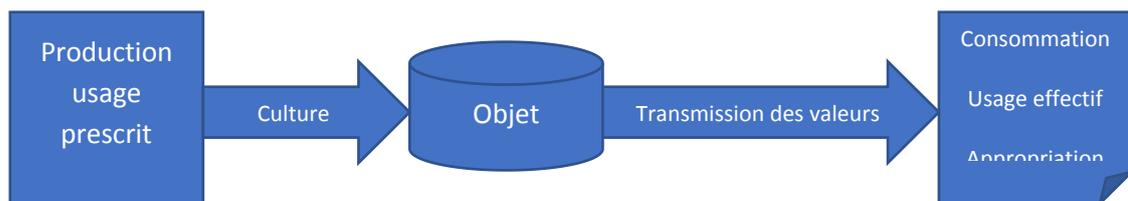
Cette ambivalence va de pair avec la théorie des usages, dans les Sciences de l'Information et de la Communication (SIC). Celle-ci montre qu'il ne faudrait pas oublier le rôle tout aussi déterminant des promoteurs d'une technologie. L'objet technologique atterrit dans les mains de l'utilisateur déjà chargé d'un sens premier que l'offreur lui a donné à l'avance. Aussi faudrait-il distinguer le sens prescrit (celui de l'inventeur, du fabricant, le sens accordé à l'appareil par son concepteur) et le sens effectif (celui de l'utilisateur)²⁰. Loin de s'exclure, ces deux formes d'usage sont complémentaires. Cette imbrication semble correspondre à la loi herméneutique de la double articulation du sens : le sens présent (effectif) vient se poser sur un sens déjà préexistant, de sorte que donner du sens à une réalité ici et maintenant, c'est

¹⁸ M. ALLARD, *L'informatique comme mode de communication, Usages et mésusages de l'informatique en sciences sociales*, Paris, Edition de la Sorbonne, 1998, p. 129-134.

¹⁹ *Ib.*

²⁰ Voir G.-J. WAWA MOZANIMU SAYAL, *op.cit.*, p.121-124. Lire également M. DE CERTEAU, *L'invention du quotidien*, Paris, UGE, 1980 et J. PERRIAULT, *La logique de l'usage. Essai sur les machines à communiquer*, Paris, Flammarion, 1989.

toujours déjà interpréter autrement ladite réalité²¹. En ce sens, les technologies sont loin d'être neutres : leur conception, design, interfaces obéissent à des choix éthiques, à des systèmes de valeurs, à des idéologies spécifiques propres à la culture, à la civilisation de leur émergence, comme le décrit le schéma logique ci-dessous. D'où l'exigence critique et éthique quant à l'appropriation de ces outils.



II. LE *PHARMAKON* A L'ÈRE DU NUMÉRIQUE DANS LE CONTEXTE DES PAYS EN VOIE D'ÉMERGENCE.

Le parallélisme entre la communication numérique et le *pharmakon*, de Platon est impressionnant. D'une part, de même que l'invention du dieu Theuth présenté roi Thamous a pour objectif de remédier aux insuffisances de l'humain quant à la conservation en mémoire des événements²², ainsi le numérique apparaît comme une panacée à l'incapacité de l'intelligence humaine d'effectuer avec célérité et précision (sans se tromper) certains calculs ou opérations cognitives.

D'autre part, le reproche que le roi formule à l'endroit de Theuth révèle une fois encore la nature ambivalente de cette découverte. Plus encore, la curieuse contribution de cette invention à l'affaiblissement des capacités humaines, faute

²¹ R. BOUTET, « Comprendre une même chose différemment. Gadamer et le paradoxe de l'expérience herméneutique », dans *Revue Philosophique de Louvain*, vol. 144, n°2 (mai 2016), p. 273-297.

²² PLATON, *Phèdre*, 276e. Voir aussi P. RICŒUR, *La mémoire et l'oubli*, Paris, Seuil, 2000, p. 175-180.

d'effort, manifeste qu'effectivement avec le numérique, nous avons affaire également à une réalité paradoxale.

Cette observation trouve un répondant dans la nature actuelle de la communication numérique qui se présente dès lors comme un tableau clair-obscur, composé à la fois d'opportunités et de risques. Considérons par exemple l'analyse de Michel Allard : ce dernier commence d'abord par établir les avantages du micro-ordinateur, comme moyen de communication : coût relativement peu élevé ; système flexible, permet de communiquer avec une personne ou plusieurs à la fois ; système efficace, permet de faire fi des différents fuseaux horaires, n'oblige pas le ou les correspondants à être tous présents à la même heure, comme lors d'une conférence téléphonique ; système ouvert, possibilité à chacun de discuter d'une question et arriver à une décision commune, fruit d'un consensus ou d'un vote majoritaire²³.

Ensuite, il en relève certains inconvénients, en s'appuyant sur le point de vue de Mc Luhan, selon lequel tout support matériel exerce une influence sur la nature du message partagé, voire, il en fait partie : nécessite certaines installations techniques que toutes les institutions ne mettent pas à la disposition de tous ; taux d'utilisation directement proportionnel à la proximité d'un micro-ordinateur ; communication en différé, qui ne saurait remplacer la réaction immédiate à une opinion émise. L'interaction se fait mais plus lentement et moins intensément ; la discussion entre plusieurs personnes devient laborieuse ; les utilisateurs tendent à simplifier l'expression de leur opinion et à synthétiser leur pensée, ce qui souvent ne permet pas d'apporter les nuances appropriées²⁴.

C'est dire que l'usage de l'outil numérique nécessite un regard critique pour une utilisation à bon escient, celle qui prend au sérieux les avantages comme les

²³ M. ALLARD, *op. cit.*, p. 129-134.

²⁴ M. ALLARD, *op. cit.*, p. 129-134.

inconvenients de cette technologie. De ce point de vue, la communication numérique correspond effectivement à « la pharmacie de Platon »²⁵, telle que décrite dans le *Phèdre* : elle est un remède bien sûr, mais elle peut être également un poison, ou les deux en même temps.

CONCLUSION

La maîtrise de la communication numérique constitue une chance pour les pays en quête d'émergence politique, économique et technologique. Le numérique leur offre des opportunités indubitables, capables de propulser leur idéal de la démocratie et leurs stratégies sur le plan de la sécurité, pour la sauvegarde de leur souveraineté. Toutefois, cette maîtrise ne va pas sans une réelle volonté politique d'investir en termes d'équipements et de recherche dans le secteur du numérique, l'objectif étant de s'affranchir de la dépendance et de la subordination dans ce domaine.

Seulement, cette tension vers la maîtrise de la communication numérique ne doit pas inhiber le sens critique, car l'outil informatique, comme toute œuvre de *l'homo faber*²⁶, demeure ambivalent et exige une approche critique et éthique conséquente. Ainsi éclairé par la théorie des usages qui vise à stimuler ce regard critique, juridique et éthique du numérique, les pays émergents ne seront pas ignorants de la neutralité apparente de cette technologie. Car le contexte culturel de sa fabrication, l'idéologie qui a affecté son invention, les biais qui orientent les algorithmes qui effectuent ses opérations véhiculent toujours une vision du monde,

²⁵ Voir J. DERRIDA, *La dissémination*, Paris, Seuil, 1972, p. 69-197.

²⁶ Henri BERGSON, *La pensée et le mouvant, Essais et conférences*, 16^e édition (1934)¹. Paris, Quadrige/PUF, 2009 (1990)¹, p. 91-92.

une puissance de la bonne volonté qui peut toujours cacher également une volonté de puissance²⁷.

Toutefois, loin d'être une occasion de recul, d'abandon ou de fuite, ce paradoxe est plutôt, en définitive, un appel à un exercice de tri sélectif critique, juridique et éthique des atouts de ces outils numériques, en vue de leur usage efficient.

BIBLIOGRAPHIE

ALLARD, M., *L'informatique comme mode de communication, Usages et mésusages de l'informatique en sciences sociales*, Paris, Edition de la Sorbonne, 1998.

CARON, M. et MAUREL, R., (dir.), *Penser la transition numérique, Vers un monde digital durable*, Ivry-Sur-Seine, Les éditions de l'Atelier/Les éditions Ouvrières, 2023.

DE CERTEAU, M., *L'inversion du quotidien*, Paris, UGE, 1980.

DERRIDA, J., *La dissémination*, Paris, Seuil, 1972.

DORMEAU, L., *Libertés numériques*, Département des SIC (Philosophie du numérique et politique), Paris, Bibliothèque de l'INSA, 2018.

PERRIAULT, J., *La logique de l'usage. Essai sur les machines à communiquer*, Paris, Flammarion, 1989.

PLATON, *Phèdre*, Traduction et présentation par Luc Brisson, Paris, Flammarion, 2012.

RICŒUR, P., *La mémoire et l'oubli*, Paris, Seuil, 2000.

WAWA MOZANIMU SAYAL, G.-J., *La presse congolaise (RDC) et l'appropriation des nouvelles technologies*, Paris, L'Harmattan, 2013.

²⁷ Voir Hans-Georg GADAMER, « Et pourtant : puissance de la bonne volonté », dans *Revue internationale de Philosophie*, n°38 (4), 1984, p. 344. Voir également Jacques DERRIDA, « Bonne volonté de puissance. Une réponse à H.-G. Gadamer », dans *RIP*, n°151 (4), 1984, p. 341.